

LE PREFET DE LA VENDEE

DECLARATION D'UN LACHER DE BALLONS DECLARATION D'UN LACHER DE BALLONS A LED DECLARATION D'UN LACHER DE LANTERNES CELESTES (rayer les mentions inutiles)

<u>A adresser par courrier impérativement au minimum 15 jours avant la date de l'événement à :</u>

Préfecture de la Vendée

Cabinet du Préfet - Pôle Sécurité Intérieure

29, rue Delille 85922 – la Roche sur Yon cedex 9 Tel: 02.51.36.72.66

Fax: 02.51.36.72.79

I. IDENTITE DE L'ORGANISATEUR (personne physique ou morale)
Nom, prénom ou raison sociale :
Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal :
Adresse:
téléphone : Fax :
courriel:
II. IDENTITE DU DECLARANT (si différent de l'organisateur)
Nom, prénom ou raison sociale :
Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal :
Adresse:
téléphone : Fax :
courriel:
III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LACHER DE BALLONS/LANTERNES
Date :
Type de manifestation (mariage,):
Lieu (adresse précise):
nombre de ballons/lanternes :

IV. PERSONNE PRESENTE LORS DU LACHER DE BALLONS/LANTERNES (attention : cette personne devra être joignable en permanence sur son téléphone portable lors du lâcher de ballons)
Nom: Prénom:
Téléphone portable :
V. ENGAGEMENT DU DECLARANT
Des mesures de sécurité très strictes doivent être respectées lors d'un lâcher de ballons :
 les ballons seront biodégradables et devront impérativement être gonflés à l'aide d'un mélange gazeux composé de gaz inerte (hélium) à l'exclusion de tout autre gaz inflammable. Les bouteilles contenant les mélanges gazeux seront marquées aux couleurs conventionnelles des gaz qu'elles contiennent et pourvues d'étiquettes portant la mention « gaz destiné au gonflage des ballons baudruches » et entreposées hors d'atteinte des enfants. Les ballons devront être constitués d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars, d'un volume inférieur à 50 dm3, sans charge utile solide autre qu'une carte de correspondance et sans apport de pièce métallique. La réglementation relative à la publicité devra être respectée.
Je soussigné(e) auteur de la présente déclaration
Date de la déclaration :
Signature du déclarant : VI. AVIS DU MAIRE
Avis favorable / défavorable Date et signature du maire Comportant le cachet de la mairie

L'avis du maire de la commune sur le territoire de laquelle aura lieu le lâcher de ballons doit obligatoirement figurer sur la présente déclaration.